

Pôle communication

Mardi 18 mai 2021

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 18 mai, a arrêté 2 projets de délibération du Congrès ; adopté 2 délibérations du gouvernement ; adopté 9 arrêtés et examiné 7 dossiers d'étrangers.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération précisant diverses dispositions budgétaires et financières à la suite du règlement du budget primitif 2021 par l'État, arrêté le 11 mai 2021 par le Haut-commissaire de la République sur la base des avis rendus par la Chambre territoriale des comptes et le 16^e gouvernement. Cependant, l'État a arrêté le budget 2021 de manière globale, par chapitre fonctionnel, sans imputation détaillée par nature. Cette délibération vient donc préciser certains éléments arrêtés par l'État afin de permettre la bonne exécution du budget, notamment le reversement de la TGC, des dotations aux collectivités, le versement des subventions et l'habilitation des ordonnateurs du budget.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 317 du 30 août 2013 relative aux conditions de gestion et d'exploitation de l'aérodrome de Nouméa-Magenta. La délégation de gestion et d'exploitation de l'aérodrome, confiée à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), est prolongée d'une année à compter du 1^{er} juillet 2021.

Délibérations du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour une affaire) et devant le premier président de la Cour d'appel de Nouméa (pour une affaire).

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Christopher Gygès, et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Stéphane de Gaillande en qualité de chef du service infrastructures de la direction du Numérique et de la modernisation par intérim.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif à la mise en œuvre du système d'information « Livret scolaire unique » dans les écoles primaires publiques et privées de la Nouvelle-Calédonie.

> *Voir communiqué détaillé « Application livret scolaire unique ».*

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité en séance publique de projets de texte suivants :

1. projet de loi du pays relative aux chambres consulaires de la Nouvelle-Calédonie (*rapport n° 3040-31/GNC du 27.04.2021*) ;
2. projet de délibération précisant diverses dispositions budgétaires et financières à la suite du règlement du budget primitif 2021 par l'État (*rapport n° 3040- /GNC du 18.05.2021*) ;
3. projet de délibération relative au rétablissement professionnel (*rapport n° 3040-95/GNC du 01.12.2020*) ;
4. projet de délibération relative aux mandataires de justice et modifiant les livres VI et VIII du code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie (*rapport n° 3040-94/GNC du 01.12.20*) ;
5. projet de délibération fixant les seuils de désignation des commissaires aux comptes et modifiant les livres II, VI et VIII du code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie (*rapport n° 3040-96/GNC du 01.12.2020*) ;
6. projet de délibération portant fixation des taux et montants des critères de détermination territoriale des zones franches mentionnées à l'article Lp. 36-1 du code des impôts (*rapport n° 3040-71/GNC du 15.09.2020*) ;
7. projet de délibération autorisant diverses opérations domaniales (commune de Koumac... commune de Nouméa) - (*rapport n° 3040-42/GNC du 04.05.2021*) ;

8. projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 317 du 30 août 2013 relative aux conditions de gestion et d'exploitation de l'aérodrome de Nouméa-Magenta (*rapport n° 3040- /GNC du 18.05.2021*).
9. rapport d'activité 2018 des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (EPENC) - (*rapport n° 3040-40/GNC du 27.04.2021*) ;
10. rapport d'activité 2018 du lycée agricole et général Michel-Rocard relevant du titre IX du statut des EPENC (*rapport n° 3040-41/GNC du 27.04.2021*) ;
11. rapport d'activité 2019 des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (EPENC) - (*rapport n° 3040-89/GNC du 24.11.2020*) ;
12. rapport d'activité 2019 du lycée agricole et général Michel-Rocard (*rapport n° 3040-90/GNC du 24.11.2020*) ;
13. désignation de rapporteurs spéciaux du Congrès sur les textes suivants :
 - projet de loi du pays portant création d'un dispositif de rupture conventionnelle dans la fonction publique (*rapport n° 3040-32/GNC du 27.04.2021*) ;
 - projet de loi du pays portant diverses mesures relatives à l'accès aux corps et cadres d'emplois des fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie (*rapport n° 3040-33/GNC du 27.04.2021*) ;
 - projet de loi du pays favorisant l'égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes (*rapport n° 3040-44/GNC du 11.05.2021*).

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 54 entreprises au bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 » durant les périodes de confinement, du 8 mars minuit au 10 avril 2021. Il s'agit d'entreprises concernées par les mesures de fermetures d'établissements.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 40 entreprises au bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 » durant les périodes de confinement, du 8 mars minuit au 10 avril 2021. Il s'agit d'entreprises confrontées à une baisse d'activité.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis deux entreprises et 19 employeurs de personnel de maison au bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 » durant les périodes de confinement, du 8 mars minuit au 10 avril 2021. Il s'agit d'entreprises et d'employeurs qui se sont trouvés dans l'impossibilité de mettre en place les mesures de prévention nécessaires pour protéger la santé des salariés ou de la clientèle.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé le service de santé au travail de la Société Le Nickel (SLN) conformément à la nouvelle réglementation en vigueur depuis le 2 juillet 2020. Le code du travail prévoit notamment qu'au-delà de 1 000 salariés, l'entreprise doit organiser un service autonome de santé au travail. Administré par l'employeur sous le contrôle du comité d'entreprise, il est doté des moyens nécessaires en personnels, locaux et matériels afin d'assurer un suivi efficace de l'état de santé des salariés.

Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2016-263/GNC du 19 janvier 2016 portant autorisation de création d'un établissement de vente en gros de produits pharmaceutiques, « Medi-service pharma ».

Au visa de Philippe Germain, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'Institut national de recherche sur l'eau et l'atmosphère (NIWA) à mener une campagne scientifique dans le Parc naturel de la mer de Corail, du 20 mai au 12 juin 2021 à bord du *RV Tangaroa*. La mission, pilotée par l'institut néo-zélandais, consiste à déployer des systèmes de bouées de détection et de signalement de tsunamis en eaux profondes, pour une durée de 10 ans, près de la fosse des Nouvelles-Hébrides. Ce réseau est destiné à fournir une détection rapide et précise des tremblements de terre sous-marins dans l'océan Pacifique pouvant engendrer des tsunamis. Ces données permettront ainsi au Centre d'alerte des tsunamis dans le Pacifique de renforcer les alertes pour la protection des vies et des biens des pays et territoires du Pacifique.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé 7 autorisations de travail.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaiwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.